

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2021/030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles

Excusés : PELISSIER Laurence - DEVINE Marc - LE FAOU Michel -
NOUGUIER Marie Claude

Syndic suppléant : OLIVIER Denis - CAPELLO Jean Pierre

Excusés : CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022

=====

Le Président dépose sur le bureau le projet de budget primitif 2022. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

LE SYNDICAT : OUI l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROPOSE à Monsieur le Préfet de Vaucluse le budget primitif 2022 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de :

- **442 167 Euros** en section de fonctionnement,
- **370 057 Euros** en section d'investissement.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le budget primitif 2022 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 10/01/2022

Reçu en préfecture le 10/01/2022

Affiché le

ID : 084-298401712-20211216-2021__030-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES

